

Le général Jomini et ses éditeurs d'après une correspondance inédite

Autor(en): **Burmeister, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **45 (1937)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le général Jomini et ses éditeurs

d'après une correspondance inédite.

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne possède toute une correspondance du général Jomini avec ses éditeurs de Paris, les libraires Magimel, Ancelin et Pochard, qui avaient la spécialité des publications militaires.

Cette correspondance qui va de 1816 à 1839 comprend, à côté de billets insignifiants, des lettres dignes d'intérêt. Une correspondance, même d'affaires, garde quelque reflet de la personnalité de son auteur. Elles sont généralement autographes, signées ou non signées ; un certain nombre sont de la main de la femme du général ou ont été écrites par des secrétaires. Beaucoup malheureusement ne portent indication ni de lieu ni de date.

La bibliographie des œuvres de Jomini n'est pas aisée à établir. Jomini a constamment revu et remanié ses ouvrages ; il en a changé le titre, en a retiré des chapitres pour les réunir à d'autres ouvrages, si bien qu'il n'est pas toujours facile de s'y reconnaître.

Le dossier de la Bibliothèque cantonale a trait à cinq ouvrages de Jomini : une nouvelle édition du *Traité des grandes opérations militaires*, l'*Histoire critique et mili-*

taire des guerres de la Révolution, la traduction des *Principes de stratégie* de l'Archiduc Charles d'Autriche, la *Vie de Napoléon I^{er}*, enfin le *Tableau analytique des principales combinaisons de la guerre*.

Les éditeurs de Jomini ne devaient pas avoir la tâche facile. Jomini avait de la peine à établir un texte définitif, corrigeant, changeant, modifiant sans cesse, et cela en cours de publication. Il écrit : « Je vous envoie une correction essentielle, faites-la exécuter lors même que le tirage serait à moitié. » Ou encore : « Je me suis trop pressé ; le copiste avait mal fait ; l'imprimeur n'a pas mieux travaillé. Voici bien des corrections, mais c'est égal, il faut les faire... »

Ajoutons-y le mauvais caractère de Jomini. Encore aujourd'hui, dans la famille de son arrière-petit-fils, M. de Courville — l'auteur du récent et beau livre *Jomini, devin de Napoléon* — quand quelqu'un est de mauvaise humeur, on dit : C'est le général qui revient ! Jomini était brusque, grincheux, pas commode. Il en convient lui-même : « Je suis susceptible et c'est là l'origine de mes travers ; je désire que vous ne me provoquiez pas à faire des bêtises... » et ailleurs : « Vous avez d'autant plus tort d'agir avec tant de réticences avec moi que je ne suis pas le maître de mes boutades et qu'il ne faut jamais calculer avec un homme de mon caractère comme avec un autre. Si je me mettais en tête de perdre quelques milliers de francs pour que Barrois (un éditeur concurrent) fît ma 3^{me} édition, je suis très capable de cela... » Jomini n'en fit rien, car au fond il avait bon cœur, s'il était grognon. « Sur ce, je prie Dieu, écrit-il en terminant une lettre, qu'il vous rende plus traitable et plus exact et qu'il me rende également un peu moins prompt dans ma manière d'agir. Alors nous pourrons finir par nous entendre. » Prime-

sautier, c'était un homme franc, probe, consciencieux, ennemi de toute iniquité. Avec cela, fils et frère de notaire, ayant été banquier, il savait défendre ses intérêts et marchandait âprement avec ses éditeurs. Les négociations étaient d'autant plus difficiles que Jomini était constamment en voyage.

Le 1^{er} juillet 1816, il est à Baden, d'où il demande à quelles conditions ses éditeurs feraient une 3^{me} édition, de 2000 exemplaires, de son *Traité* avec des changements très importants, deux volumes entièrement refaits et un atlas plus uniforme que le premier. Le 6 octobre, c'est de Russie qu'il écrit : « Me voici arrivé à Pétersbourg, mais certes je ne pourrais pas dire que j'y suis sain et sauf, ma santé va en décadence complète, et si vous voulez avoir une 3^{me} édition avec les nombreux changements dont elle a besoin, je vous engage à profiter du peu de moments qui paraissent me rester. » Ce peu de moments a duré jusqu'à la mort de Jomini à 90 ans, en 1869, mais il s'est toute sa vie plaint de l'état délabré de sa santé.

Cette lettre du 6 octobre 1816 revient sur celle de Baden : il a travaillé à Baden, et les huit volumes seraient bientôt prêts. On pourrait les commencer au printemps ; l'impression durera bien un an. Jomini ajoute : « J'aurais presque envie de faire imprimer ici (à St-Pétersbourg), j'y trouverais peut-être plus d'avantages qu'on ne le pense, mais aussi plus d'embarras... J'aime autant être un peu plus victimé et courir cependant la chance de gagner quelque chose, car je ne connais rien de plus dur que de donner à vil prix ce qui coûte beaucoup de soins et de frais, pour le voir vendre avec avantage par les autres. Si vous n'êtes pas assez raisonnable dans vos propositions, je ferai donc faire la chose ici et je compte bien alors être aidé par la munificence de l'aimable et auguste

personnage (le grand-duc Constantin) à qui l'édition est dédiée. Je vous invite donc à presser l'envoi de vos offres. Je n'ai pas besoin de vous dire que si on veut me traiter à la turque, j'ai la ressource de Munich (pour graver les cartes) ; il faut être un peu raisonnable et un peu chrétien. J'ai trouvé des fautes horribles dans vos deux volumes ; votre imprimeur est un vrai massacre. Chaque page en fourmille. Vous direz que le correcteur ne vaut pas mieux que l'imprimeur ; la différence est que l'un en fait son état et que l'autre n'a jamais su s'astreindre à faire le prote. »

Cette entreprise est lourde, répondent les éditeurs dans une des rares lettres de leur part que l'on trouve dans ce dossier ; l'auteur a une grande réputation, mais l'ouvrage est déjà dans les mains de beaucoup de personnes qui n'achèteront plus de nouvelle édition.

L'affaire semble avoir traîné pendant l'année 1817, les éditeurs voulant sans doute écouler l'édition antérieure. Au début de 1818, leurs propositions n'ont pas l'heur de plaire à Jomini qui leur écrit, le 7 janvier : « Le projet de traité que vous m'avez remis est une mauvaise plaisanterie... Lors même que je voudrais gratuitement dépenser 60,000 francs pour un ouvrage aussi immense et vous en faire cadeau pour la somme de 5000 fr., je ne trouverais hors d'état de faire cette sottise... Il ne vous reste donc que l'alternative d'avoir pour 35,000 fr. l'ouvrage que j'avais projeté en 1815, et pour 30,000 fr. la 3^{me} édition pure et simple de mon traité, tel que je vous l'ai cédé. Je ne conçois pas, ajoute-t-il en post-scriptum, comment vous avez pu vous imaginer que je m'engagerais à vous fournir des volumes d'un nombre de feuilles déterminé ; cette clause ridicule n'a pas besoin de commentaire. S'il est une classe d'auteurs avec qui vous dus-

siez prendre des précautions de cette espèce, je croyais en être excepté. »

Après bien des pourparlers, on arriva à un premier contrat, annulé par un second, puis par un troisième, du 20 février 1818. Le général cède aux éditeurs la propriété de la nouvelle édition de son ouvrage, qui sera composé comme suit :

Traité des grandes opérations ou histoire critique des guerres de Frédéric, en 3 volumes ;

Histoire de la première guerre de la Révolution, campagnes de 1792 à 98, 5 à 6 volumes.

L'édition sera de 2000 exemplaires. Le général s'engage à remettre aux éditeurs le manuscrit des six premiers volumes dans le courant de 1818, des deux autres volumes au 1^{er} janvier 1819. Il recevra 35,000 francs, dont 17,000 immédiatement, le solde jusqu'en 1824. Il s'engagera à rédiger le plus tôt possible les campagnes de 1799 et 1800 qui doivent terminer l'ouvrage, sa réputation y étant aussi intéressée que celle de ses éditeurs eux-mêmes. Il cèdera le manuscrit pour 10,000 francs. Les éditeurs livreront au général 50 exemplaires brochés, dont 12 sur vélin. Le général s'engage à ne jamais publier, sous quelle forme que ce soit, aucune des campagnes contenues dans l'ouvrage cédé.

Par un autre contrat, Jomini cède sa traduction du *Traité de stratégie* de l'archiduc Charles, à éditer en 3 volumes, à 1500 exemplaires, pour le prix de 6000 fr.

On voit que Jomini ne négligeait pas ses intérêts. Dans un billet non daté, on lit : « Si M. Magimel veut me payer 24 fr. par feuille pour la peine que j'aurais de relire, de coordonner, de corriger et de faire des notes, c'est bon ; s'il veut que j'aie cette peine-là pour ses beaux yeux, je ne m'en soucie pas, à moins qu'il ne veuille

que je fasse cet hommage aux beaux yeux de M^{lle} sa fille et que je me contente de l'honneur. »

La rédaction de l'ouvrage n'avancait d'ailleurs pas aussi rapidement que le contrat le prévoyait et l'impression s'en ressentait. Une lettre du 4 juillet 1820, expédiée de Genève, dit entre autres : « J'ai reçu le billet laconique que vous m'avez adressé le 17 juin. Vous ne me dites pas un mot de ce qui m'intéresse, c'est-à-dire des six volumes dont j'attends l'annonce comme le Messie. Je ne reçois pas d'épreuves des légendes qui vont avec cette livraison, pas plus que de la campagne de 1795. Ces retards m'inquiètent sur nos affaires à venir et ne m'encouragent guère à faire imprimer loin de moi...

» Etes-vous enfin en mesure de publier ? Avez-vous songé aux articles du *Constitutionnel* qui sont importants ? Vous ne devez pas oublier M. Linguay, personnage très capable de vous être utile, et il importe que vous ne différiez pas une minute de mettre en vente et de faire expliquer les journaux des divers partis sur mon compte. Cela influencera sur l'avenir de l'ouvrage *autant que sur le mien*, puisque mes projets en dépendent.

» Vous m'obligeriez de dire à M. Koch que son silence me peine et que j'aime à l'attribuer à *l'oubli de l'affranchissage* de ses lettres, que vous lui recommanderez pour l'avenir. Je le prie de me dire loyalement ce qu'il veut faire pour le chapitre de l'expédition d'Irlande qui manque à 1796, pour le chapitre de Scherer qui manque à 1795.

» Je travaille depuis deux jours seulement aux autres, ayant eu à courir pour mes affaires. Malheureusement qu'avant le mois d'octobre, je ne compte guère me fixer et que ma vie vagabonde ne s'allie pas trop avec les conceptions paisibles d'une histoire aussi compliquée. Je

serai peut-être à Paris vers le milieu d'août, car mon projet étant de me placer à Bruxelles, je ne fais que le détour de Reims à la capitale pour aller embrasser tous mes amis et régler mille petits objets divers. Vous jugez combien il me serait plus agréable d'y reparaître si les journaux des différents partis s'étaient expliqués favorablement sur mon ouvrage.

» Adieu, Messieurs, je ne vous parle plus de ma santé; elle est arrivée au maximum du mal, et je ne conçois pas comment je suis encore de ce monde. »

Un brouillon de réponse annexé à cette lettre dit : « La guerre de Vendée et l'expédition du Berry sont faites. Expédition d'Irlande faite. La révolution de Venise va être faite par M. Koch. La révolution de Gênes est terminée. On amasse des matériaux pour le 18 fructidor. M. Koch dans six semaines n'aura plus de travail. Il vous a écrit tout cela, mais il n'a pas affranchi, voilà pourquoi vous n'avez pas de nouvelles. »

Jean-Baptiste Koch, dont il est question ici, était aide de camp de Jomini, qui le chargeait de la rédaction de certains chapitres. Koch parvint au grade de général et fut lui-même écrivain militaire.

C'est seulement en 1821 que Jomini est sur le point de mettre en train la campagne de 1799. « Grâce à l'état délabré de ma santé, écrit-il, il faut que je compte sur la collaboration de Koch. » Celle-ci ne le satisfaisait pas toujours.

« M. Koch, écrit Jomini, de Lausanne, le 6 août 1822, pourrait corriger (sur les épreuves) d'une manière, des phrases louches que moi j'aurais corrigées d'une autre manière ; il en résulterait qu'en exécutant les deux corrections on ferait un gâchis inintelligible. Si pour éviter cela, on remettait à Koch les épreuves déjà revues par

moi, il arriverait qu'il y ferait dans le sens des changements qui ne me conviendraient pas. »

De Vérone, où Jomini assiste au congrès diplomatique, il écrit, le 24 octobre 1822 : « M. Koch va-t-il son train pour 1800 ? Dites-lui que les chapitres que j'ai emportés me donnent autant de besogne que si j'avais tout fait. A la vérité, j'ai de meilleurs documents, mais à part cela ils étaient mal présentés. Dites-lui qu'il abandonne un peu le style déclamatoire contre les *monstrueux attentats* des Anglais ; on peut dire les choses avec sévérité sans exciter le mécontentement. Ils jouaient leur jeu, il faut en convenir, mais présenter dignement ce que ce jeu avait de contraire à celui des autres. »

Ecrivain impartial et objectif, Jomini aura encore à se plaindre du travail de Koch ; il s'en indigné même :

« Il substitue, dit-il, à un texte plein de modération et de justice des impertinences très peu convenables et dénuées de vérité. Si M. Koch avait lu mes deux premiers volumes, il se fût abstenu des dures bêtises qu'il a glissées à la dernière ligne de la page 474. A-t-il oublié que je rends au chap. 9 toute la justice due aux Prussiens et à leurs généraux qui se dévouèrent à Auerstaedt avec un très rare courage. Comment dire qu'ils manquèrent de talent et d'énergie à Eylau où le mouvement de Lestock eût fait honneur à Napoléon lui-même et sauva l'armée alliée.

» Je vous observe que le redressement que j'exige est essentiel, puisque le passage incriminé concerne autant le Roi de Prusse que son armée et qu'ils ont prouvé en 1813 et 1815 que ce n'était certes ni le courage ni l'énergie qui leur a manqué en 1806. La bataille de Waterloo fut pour Napoléon pire que celle de Iéna. Serait-il juste d'accuser lui et son armée de manquer de toute vertu

militaire à cause d'un désastre malheureux... Je n'accuse pas Koch d'avoir voulu me nuire, le trait serait trop noir, mais poussé par son caractère tant soit peu haineux, il a été bien aise d'épancher sa bile contre les ennemis de la France, à l'abri d'un ouvrage anonyme. Quant à la note qui me concerne, il a imaginé devoir l'envenimer pour donner à mon ouvrage toutes les apparences ou toute la teinte de son origine supposée. »

Jomini fait allusion ici à son nouvel ouvrage, la *Vie politique et militaire de Napoléon I^{er}, racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric*, publié sans nom d'auteur. Le 11 décembre 1826, Jomini en demandait à ses éditeurs 3500 fr. par volume, dans l'idée qu'il y en aurait trois. « Rappelez-vous que vous m'avez donné 10,000 fr. pour les seules campagnes de 1799 et 1800. Aujourd'hui je vous donne un siècle immense et 22 campagnes pour le même prix. » Mais les éditeurs n'offrent que 6000 fr., à la vive indignation de l'auteur :

« J'ai répondu à votre commis dans l'excès de ma colère : je reconnais que j'ai eu tort ; je ne devais pas m'adresser à lui, mais bien à vous. Vous m'avez payé 2500 fr. le volume des lourdes campagnes de Masséna, Souvaroff, etc., et vous m'offrez 2000 fr. de l'ouvrage le plus intéressant qui ait paru depuis longtemps, non par les phrases, mais par les faits et les points de vue.

» Il y a du *ridicule*, pour ne pas dire plus, et je vous déclare que je le brûlerais plutôt que de le donner à ce prix. »

« Je ne changerai rien à ce prix, écrit encore Jomini, et je connais mes droits aussi bien que tous les avocats du monde ! » Le contrat n'en fut pas moins conclu le 17 février 1827, pour le prix de 6 ou 7000 fr., selon qu'il y

aurait trois ou quatre volumes ; si les deux tiers de l'édition de deux mille exemplaires étaient épuisés en deux ans, Jomini toucherait encore 2 à 3000 fr. ; il recevrait en outre 25 exemplaires sur vélin. L'impression ne devait être commencée que lorsque la totalité du manuscrit serait remise aux éditeurs Ancelin et Pochard. L'ouvrage étant anonyme, ceux-ci s'engagent à ne le mettre dans aucun cas au nom du général, soit publiquement soit tacitement, soit même envers l'autorité.

Cette clause ne paraît pas avoir été entièrement exécutée, puisque Jomini écrit : « Vous m'avez joué un tour en faisant dire aux journaux que j'allais écrire une vie de Napoléon. Avec son air doucereux, M. Ancelin se moque un peu de moi. Il gagnera seul à l'anonyme, car il dit le secret à tout le monde et ne paye l'ouvrage que comme un pamphlet. »

Entre temps Jomini n'oublie pas la publicité. « Je vous envoie un projet de prospectus ; il serait bien, dans l'hypothèse où il viendrait après Walter Scott, ce que je crois nécessaire. Si vous avez un bon phraseur pour le rédiger autrement, cela fera un bon canevas. »

L'ouvrage parut dans l'été 1827 et c'est à St-Pétersbourg que Jomini l'apprit. Mais le silence de la presse l'étonne. « Je pense que vous en êtes la cause, écrit-il à ses éditeurs. Il vous convenait de répandre l'ouvrage avant de faire des articles. Voyez ou écrivez à M. Bizet pour le *Constitutionnel*, Linguet pour le *Moniteur*. Quant aux *Débats*, je n'y connais personne, mais l'ouvrage doit y être apprécié. Au surplus vous savez que l'essentiel est de confier l'examen de l'ouvrage à une plume capable d'en rendre compte. Chaque parti peut y puiser de nombreuses et importantes citations à son avantage, non que l'ouvrage soit banal et sans couleur, mais au contraire

parce que les points de vue sont impartiaux, justes et vigoureux. Je m'aperçois que j'ai des entrailles paternelles pour la première fois, car je ne suis pas ordinairement le dernier à crier contre les défauts de mes œuvres. Celle-ci en a incontestablement, mais à tout prendre c'est un ouvrage qui me fait plus d'honneur que tous les précédents. »

Quand Jomini reçut son œuvre, il sauta en l'air. Koch, qui était chargé de relire les épreuves du quatrième volume, a corrigé à sa façon. Et cela nous vaut cette intéressante lettre du 22 octobre 1827 :

« Vous avez bien mal répondu à la confiance que j'avais placée en vous, lorsque en partant je vous invitai à relire les épreuves de mon 4^{me} volume, si Koch les corrigeait. Je connaissais le masque, je pensais qu'il serait réduit à ne soigner que l'orthographe des noms propres et les répétitions de mots qui auraient pu m'échapper dans une rédaction faite à la hâte et à bâtons rompus. C'est ainsi que nous étions convenus de la chose avec vous. Vous deviez repousser tout ce qui dénaturerait le sens de l'ouvrage.

» Quelle a dû être ma surprise lorsque j'ai vu les épithètes déplacées données à Talleyrand (apostat et sycophante) et à Marmont (lâche). L'auteur doit les blâmer, mais il doit le faire avec une noble modération, avec grandeur d'âme. Vous m'avez compromis vis-à-vis d'un maréchal qui a représenté la France au couronnement (de Nicolas I^{er}, en 1825), qui a été comblé des faveurs de mon souverain : je pouvais blâmer l'affaire par de meilleurs moyens comme je l'avais fait !!!

» J'avais également bien fait de comparer Talleyrand au chef de la célèbre faction Hannon, qui avait contribué à la perte d'Annibal ; mais les épithètes qu'on lui donne

sont du style du coin des rues : le cœur envieux et haineux de Koch a pu seul les trouver pour épancher sa rancune.

» Il fait dire à Bonaparte une bêtise unilatérale, qui est contraire à l'esprit de tout l'ouvrage. Comment dire en général que les peuples ont soif de liberté, quand l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, la Turquie, l'Égypte ont prouvé à Napoléon que cela n'est pas vrai. Il a dénaturé aussi ce que je disais de l'armée autrichienne ; je signalais ses qualités et ses défauts, il diminue les unes et renchérit sur les autres. C'est une pointe littéraire sans pudeur. Comment dire que les Autrichiens n'ont que de faux principes de guerre quand on a traduit l'ouvrage de l'archiduc Charles. J'avais dit qu'ils avaient *souvent* de faux systèmes. La suppression de *souvent* fait un mensonge d'une vérité tolérable.

» Enfin ce qu'il y a de plus fort que tout cela, M. Koch s'avise de dire du mal de moi et de glisser dans la même note un éloge pompeux de sa personne. Que diable un capitaine aide de camp que je ne connaissais que depuis trois semaines a-t-il à faire dans un discours de Napoléon à César, Alexandre et Frédéric ! Passe encore de me faire dire des niaiseries pour exalter les hauts faits de M. Koch, mais y ajouter un coup de griffe très dur contre celui qui fut son protecteur, c'est un peu fort.

» Ainsi une demi-douzaine de lignes qu'il a intercalées dans ce malheureux volume ont empoisonné le fruit de trois ans de travail et détruit tout le plaisir qu'aurait pu me faire le succès de l'ouvrage. Il s'agit de réparer le mal... (suivent des corrections à faire). J'exige cette réparation de vous, sinon je vous dénonce avec Koch dans les journaux comme deux forbans qui ont abusé de ma confiance de la manière la plus odieuse. »

A cette lettre était annexée une longue liste de « redressements importants à faire à la *Vie politique et militaire de Napoléon* » :

« Forcé de faire un long voyage au moment où l'on imprimait les derniers volumes de cet ouvrage, l'auteur a dû confier à un ami le soin de corriger les épreuves à partir du ch. 16. Par un abus de confiance difficile à qualifier, la personne chargée de ce soin a glissé dans le texte cinq ou six passages tout à fait inconvenants et que l'auteur désavoue.

» Des cartons seront faits pour les plus importants, savoir :

» 1° Pour la p. 473 et 474 du T. III qui contenait contre l'armée prussienne une assertion fausse, grossière et contraire à tout ce qui avait été dit sur la bataille de Iéna au T. II ch. 9.

» 2° La p. 204 du T. IV où il y avait sur le passage de la Bérésina une phrase d'une exagération absurde.

» 3° Pour la p. 273 du T. IV qui contenait une déclaration ridicule et contraire à tout ce qu'on a fait dire à Napoléon dans les ch. 7 et 10.

» 4° La page du même tome, où l'on s'est permis de dénaturer la note par des personnalités absurdes.

» 5° La page 492 du même volume où l'on a substitué une phrase déplacée au sujet de la capitulation de Dresde. L'auteur avait écrit que Saint-Cyr préféra rejeter sur les Alliés le *blâme apparent* d'une capitulation violée, on a mis la honte d'une capitulation violée, ce qui est inexact; puisque les souverains n'avaient point autorisé de capitulation et qu'on offrit de remettre les choses sur le pied où elles étaient avant l'évacuation de la place, il n'y avait rien de honteux pour les Alliés.

» 6° P. 528. On a ajouté ligne 4 les mots *démontés* ou *embourbés* qui n'étaient pas dans mon texte et qui sont faux ; les canons pris à Brienne étaient en grande partie le prix de la belle charge que Sacken et Wassiltchikoff firent tant sur la Rolhière que sur la cavalerie française et dont le résultat fut l'enlèvement de la division Duhesme et 24 pièces.

» 7° Les p. 591 et 594 du T. IV qui contiennent des épithètes de mauvais goût dont l'auteur n'aurait jamais flétri sa plume. »

Toutes ces rectifications furent faites par l'éditeur. Par contre, toutes les autres ne furent pas effectuées. Outre deux erreurs imputables à Koch, Jomini profite de l'occasion pour demander de rectifier celles qui lui ont « échappé » ; elles sont assez nombreuses et, comme Jomini n'indique généralement pas le nouveau texte, se bornant à signaler la faute, l'éditeur n'a rien corrigé.

Plusieurs lettres concernent enfin un ouvrage moins considérable, le *Traité analytique des principales combinaisons de la guerre*. Jomini en retrace la genèse dans une lettre du 22 juin 1830 : « Sa Majesté m'ayant ordonné de faire un extrait en russe de mon traité des opérations, j'ai voulu faire un chapitre d'introduction donnant la nomenclature raisonnée des principales combinaisons, pour que les jeunes gens en voient l'ensemble et l'enchaînement avant de passer à la lecture de l'histoire des guerres appliquées aux principes. Ensuite, j'ai pensé y ajouter quelques notions générales sur la partie politique et morale de la guerre, pour servir surtout à l'homme d'Etat, persuadé que ceci conviendrait particulièrement à l'éducation de l'héritier du trône. L'Empereur, à qui je le présentai, crut que je voulais le lui dédier, ce que

je n'osai pas faire, vu que ce n'était qu'un fragment d'ouvrage. Il accepta la dédicace, m'envoya une tabatière avec son portrait et ordonna d'imprimer à ses frais. (Dans une autre lettre, Jomini dit que cette tabatière avec le portrait du tsar était richement entourée de diamants, « tabatières qu'on ne donne guère pour des affaires de cette nature, car on se contente des bagues ou des tabatières à chiffres, selon l'importance des ouvrages »). Pour rendre l'ouvrage plus digne d'un tel honneur, je le développai à la hâte, *pendant même qu'on l'imprimait par ordre*. Jugez d'après cela s'il est étonnant qu'il y ait tant d'additions. Enfin voyant que je n'arrivais qu'à une douzaine de feuilles, j'ajoutai un précis des expéditions d'outre-mer que je rédigeais à mesure qu'on imprimait, ce qui a donné lieu à quelques défauts. L'essentiel est redressé et, tel qu'il est, l'ouvrage n'est pas sans mérite, du moins à ce que disent les connaisseurs. »

Il en fut tiré 700 exemplaires à St-Pétersbourg et Jomini réserva l'édition française à Ancelin ; il lui avait, dès le début, envoyé son premier texte qu'Ancelin imprima. Après quoi, il lui donna contre-ordre en lui envoyant son texte complété et revu encore depuis l'édition russe, Jomini le céda pour 1100 fr. à payer en livres, et 15 exemplaires sur vélin. L'ouvrage eut du succès, puisqu'il s'en publia des contrefaçons.

« Je viens de lire, écrit Jomini le 5 octobre 1833, une contrefaçon de mon *Traité analytique* : c'est une piraterie affreuse ; il n'y a plus moyen d'être éditeur. Que l'on contrefasse un roman qui convient à 100,000 lecteurs ou lectrices, je le conçois, mais un ouvrage de stratégie, c'est un peu fort. »

La même lettre montre que Jomini avait oublié son ressentiment contre Koch : « J'ai vu dans le dernier journal

des promotions où je m'attendais à voir figurer M. Koch. Il paraît qu'il expie comme moi le tort d'avoir voulu écrire l'histoire militaire contemporaine. » Il y a quelque rancœur dans ces lignes et, à la fin de cette lettre, Jomini répond à des critiques de son œuvre : « M. de Chambray a écrit bien des bêtises dans le *Spectateur* sur mes ouvrages. Il y a du vrai, mais du vrai dit mal à propos. Il prétend qu'en ramenant tout à l'application d'un seul principe j'ai répudié l'influence du moral sur les troupes et du grand caractère des chefs. Cela est faux. Car j'ai dit que le principe donnait certainement la victoire, dans le cas où toutes les chances étaient égales. Napoléon avec les soldats de Boulogne n'aurait jamais été vaincu par Mack et des Napolitains, quand bien même ils eussent amené et engagé plus de masses que lui au point décisif. Il a glosé sur des défauts de forme de mes ouvrages, mais le premier a été fait à l'âge de 23 ans, quand je marchais encore avec timidité dans la carrière où je m'étais élancé avec une profonde conviction de mon instinct naturel pour juger la guerre et la concevoir, mais avec peu d'expérience pour l'écrire. Outre cela j'ai suivi le plan de mon premier traité, précisément parce que je pensais comme M. de Chambray qu'une histoire militaire des grands capitaines est la seule bonne école pour apprendre la guerre. Tous les traités les plus méthodiques ne valent pas la relation de deux campagnes bien motivées et bien raisonnées... »

Il y aurait bien à glaner encore dans cette correspondance ; elle contient notamment des bordereaux d'envois de livres à Jomini en Russie. Ses éditeurs lui envoyaient toutes les nouveautés en fait d'histoire militaire. Combien sont tombées aujourd'hui dans l'oubli, alors que Jomini est resté actuel à plus d'un égard !

Avec son caractère, Jomini ne félicite pas toujours son libraire : « Vous n'êtes pas heureux dans le choix des livres que vous m'envoyez de votre propre mouvement. Vous m'expédiez l'histoire minutieuse des Légions polonaises et les folies de M. le baron Crossard, tandis qu'il paraît mille ouvrages nouveaux pleins d'intérêt. Je vous autorise à m'envoyer tous les mémoires d'hommes marquants ayant occupé de grands emplois sous la République ou l'Empire, tous les ouvrages nouveaux de Ségur, Barante, Lacretelle, etc. Mais les commérages des contemporains et tous ces fabricants de mémoires, je vous les abandonne.

» Envoyez-moi le mémoire sur la campagne de 1812 attribué au général Guillaume. C'est dommage qu'il soit injuste et partial ; il y aurait de fort bonnes choses, le plan en est pourtant mal classé...

» Quant au Dumont que vous m'avez envoyé, c'est une infamie de m'envoyer une vieille édition mutilée ; si vous eussiez fait cet envoi à un badaud, passe encore, mais ce n'est réellement pas à moi qu'il fallait vendre ce bouquin enfumé... »

Ce dossier contient encore cinq courtes lettres inédites de *Pictet de Rochemont*. Comme celles de Jomini, elles sont adressées aux éditeurs Ancelin et Pochard et concernent la brochure : *De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe*, publiée en 1821, en réponse à un discours du général Sebastiani menaçant pour la sécurité de la Suisse. Cet écrit était anonyme et fut attribué à Jomini ; le premier catalogue de la Bibliothèque cantonale l'indique sous son nom. On a su depuis que son auteur était Pictet de Rochemont.

Celui-ci, sans doute sur la recommandation de Jomini, la fit imprimer chez les éditeurs du général, par l'entre-

mise de son fils Adolphe Pictet, le futur auteur des *Origines indo-européennes*, alors jeune homme de 22 ans.

La première lettre est datée de Genève le 24 février 1822 :

« Mon fils Adolphe, quelque temps avant de partir pour Berlin, où il est maintenant, vous avait écrit pour vous prier de lui dire où vous en étiez du débit de l'ouvrage qu'il a fait imprimer chez vous et qui porte pour titre : « De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe ». Il n'a pas eu de réponse. Auriez-vous la bonté, Messieurs, de me dire ce qu'il en est.

» La censure prévint dans le temps l'annonce de l'ouvrage. Ne pourrait-il pas être annoncé aujourd'hui que la censure a cessé ? Monsieur le général Jomini voudrait bien, je crois, se charger de l'annoncer, en quelques lignes, dans les journaux les plus répandus.

» J'ai l'honneur, Messieurs, de vous présenter mes salutations.

» C. Pictet, conseiller d'Etat. »

A la lettre est jointe une note des éditeurs avec ces indications : nombre tiré 1200, remis à l'auteur 65, vendus 235.

La seconde missive est un simple accusé de réception d'une remise de 325 fr. sur Berlin à l'ordre d'Adolphe Pictet.

Le 5 avril 1822, Pictet de Rochemont écrit :

« Je vous adresse, par ce courrier et sous bande, une feuille destinée à M. le général Jomini. Je lui écris en même temps chez vous, Messieurs. Il y a quelque difficulté à l'annonce que lui avais demandée pour la brochure

De la Suisse, etc. On vous en adressera incessamment une de Suisse ; restera la difficulté d'obtenir une petite place dans les journaux où les articles militaires ont le plus d'effet... La *Revue* va combattre les arguments de la brochure, c'est tant mieux. » (Il s'agit probablement de la *Revue Encyclopédique* qui parut de 1819-1833.)

Le 14 avril, Pictet revient à la charge : « Je vous confirme l'envoi fait le 5 courant d'une feuille d'épreuve destinée au général Jomini. J'ai reçu depuis les vol. 7, 8 et 9 de son grand ouvrage et assez à temps pour rectifier la note sur la brochure *De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe*. Vous aurez reçu ou recevrez sous peu une notice sur cet écrit. Il s'agira de la faire insérer. Vous devez avoir pour cela plus de moyens que personne, puisque vous imprimez presque tous les ouvrages militaires. Simond, dans son *Voyage en Suisse*, vient de citer avantageusement cette brochure, et il y a pris le fond de ses raisonnements sur ce qui convient à la France, quant à la neutralité helvétique. La *Revue* va attaquer cet écrit, c'est tant mieux. Il faut profiter de ce moment pour l'annoncer, puisqu'il ne l'a pas été encore ici, grâce à la tyrannie de la censure. »

Les éditeurs ne semblent pas montrer beaucoup de zèle à faire de la publicité pour la brochure de Pictet, celui-ci leur écrit le 12 mai, confirmant sa lettre du 14 avril restée sans réponse. « Je sais, dit-il, que la notice sur la brochure de la Suisse vous a été adressée d'Alsace sous trois dimensions à choisir. M. le général Jomini me mande aussi en avoir fait une. Rien, à ma connaissance, n'a encore paru dans aucun journal. Nous seraient-ils donc tous inabordables pour une courte notice sur un ouvrage militaire... Je ne puis le croire.

Veillez bien ne pas perdre la chose de vue. C'est vous-mêmes, Messieurs, qui m'avez fourni l'idée de cette annonce : ne la laissez pas tomber pendant qu'il est temps encore et avant que l'attention soit de nouveau absorbée par les Chambres. »

Là s'arrête la correspondance de Pictet de Rochemont et nous ne savons si sa brochure reçut la publicité qu'il désirait. Et là aussi s'arrêtent les extraits de la correspondance inédite du général Jomini avec ses éditeurs de Paris, que la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne a été bien inspirée d'acquérir, car ces lettres contribuent à mieux faire connaître le grand écrivain militaire vaudois que Xavier de Courville appelle non sans raison le devin de Napoléon.

Albert BURMEISTER.

La Charte de Blonay.

UN AFFRANCHISSEMENT COMMUNAL

provoqué par la première invasion du Pays de Vaud en 1476.

La notice du D. H. V. consacrée à Blonay, seigneurie et commune, d'après les notes de M. Albert de Montet, donne la date du 30 janvier 1508 comme étant celle de l'affranchissement collectif de la communauté des deux villages de Cojonnex et de Tercier avec leurs annexes, Tussinges, les Chevalleyres et quelques groupes d'habitation de minime importance. Il ne s'agit en réalité que d'une confirmation juridique à l'occasion de la transcription sur parchemin d'une opération antérieure de plus de 30 ans.